



Ville d'Esch-sur-Alzette

## **Avenant à la convention du 11 juin 2011 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et la Velo-Union Esch**

Vu la convention entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association « Velo-Union Esch asbl » dans le cadre de l'organisation de la « Flèche du Sud » signée en date du 11 juin 2011 à Esch-sur-Alzette et modifiée par avenant en date du 10 juillet 2015 prévoyant que la Ville s'engage à payer la somme de € 4.700,00 pour l'arrivée d'une étape à Esch-sur-Alzette,

il est convenu dans ce cadre entre

l'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette, établie à Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges MISCHO, bourgmestre  
Monsieur Martin KOX, échevin  
Monsieur André ZWALLY, échevin  
Monsieur Pierre-Marc KNAFF, échevin  
Madame Mandy RAGNI, échevin,

d'une part et

l'association sans but lucratif sportive « Velo-Union Esch asbl », établie et ayant son siège à Esch-sur-Alzette, 10, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro F 7.347, représentée par :

Monsieur Henri HINTERSCHEID, président, et  
Monsieur Romain LIBER, secrétaire,

d'autre part

que la Ville d'Esch-sur-Alzette s'engage à payer la somme supplémentaire de € 6.300,00 pour l'organisation d'un Prologue sur le territoire de la ville d'Esch-sur-Alzette en date du 29 mai 2019, soit un montant total de € 11.000,00 pour l'année en cours.

Le présent avenant n'a d'effet que pour la Flèche du Sud de l'année 2019, et ne pourra en aucun cas être reconduit tacitement.

Fait à Esch-sur-Alzette en quatre exemplaires, le \_\_\_\_\_ 2019

Ville d'Esch-sur-Alzette

Vélo-Union Esch asbl,

Georges MISCHO, Bourgmestre

Henri HINTERSCHEID, Président

Martin KOX, Echevin

Romain LIBER, Secrétaire

André ZWALLY, Echevin

Pierre-Marc KNAFF, Echevin

Mandy RAGNI, Echevine